

Département de la Corrèze

Canton d'ARGENTAT

Commune d'ALTILLAC

DECISIONS DU MAIRE

2025.03

Dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégué au Maire par délibération n°47.2020 du 13 novembre 2020, Monsieur Denis PINSAC, Maire, a pris les décisions suivantes :

Du 01 au 21 mars 2025.

* Arrêté n° 17.2025 en date du 03 mars 2025, portant encaissement d'un chèque de 1013.00 €uros de GROUPAMA pour remboursement d'honoraires d'avocats dans le cadre de l'action en justice intentée afin d'obtenir réparation à la suite des sinistres survenus sur la voie communale n°04 au village de La Rivière en 2016 et 2019.

Le Maire,
Denis PINSAC.

